

condamnation braquage peine encourue

Par emilix, le 31/10/2009 à 17:23

Bonjour,

Mon copain vient d'etre mis sous mandat de depot pour braquage et sequestration. A savoir qu'il a agit sous l'influence d' un autre gars qui etait l'organisateur. Mon copain ne tenait pas d'arme à feu en main, n'a violenté personne. Mais son complice a tapé le gerant et a enfermé les employé du magasin qui etaient là. Pouvez vous me dire ce que risque mon copain? Je pense moins que l'autre vu qu'il n'a été selon moi "que" complice...

Son avocat m'a dit sans rentrer dans les details car apparement il n'a pas le droit que peut etre qu'il ne sera pas jugé aux assises. Pensez vous que c'est possible? Il m'a dit aussi qu'il demanderait une liberté provisoire en attendant le jugement? pensez vous que cette demande a des chances d'etre acceptée?

Merci d'avance

Par djams92, le 03/12/2009 à 23:52

BONSOIR, mon frere a fait la meme erreur que ton copain, peux tu me dire si ton copain a été jugé. si oui quelle est sa peine, son age, s'il avait un casier. merci par avance

Par emilix, le 04/12/2009 à 10:13

bonjour,

non, mon copain n'a toujours pas été jugé. Il a un casier judiciaire pour des faits sans gravité et a 25 ans. Quel est le cas de ton frere? A t'il été condamné?

Merci de me repondre Bon courage

Par djams92, le 04/12/2009 à 18:37

il a 20 ans, avec un casier sans gravité aussi, il est mis en examen pour le moment, je saurais ce soir s'il est condammé enfin soit c'est mandat de depot soit liberté provisoire.

Par emilix, le 04/12/2009 à 20:07

je croise les doigts alors pour ton frere. Viens me dire ce qu'il a pris. Ton frere etait t'il en detention provisoire? a t'il deja fait une partie de son mandat de depot? Est il jugé aux assises?